

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

COMMUNE DE VERNON 86340

INSCRIPTION :

Dimanche 25 mai 2025

Pour toute inscription, il vous sera demandé :

- Une copie recto-verso de votre carte d'identité (de la personne exposante)
- Une copie de votre carte professionnelle (pour les commerçants)
- Le règlement correspondant à votre emplacement

L'inscription sera validée dès la réception de toutes ces pièces jointes. Un SMS vous sera envoyé pour validation.

INSTALLATION:

Les emplacements seront attribués le jour même, par ordre d'arrivée. Vous pourrez conserver votre véhicule sur votre emplacement (dans ce cas là une réservation de 5 m linéaire est obligatoire).

L'installation aura lieu le dimanche 25 Mai 2025 à partir de 7h. Le rangement de votre stand pourra débuter à partir de 17h (aucun départ ne sera autorisé avant).

Les exposants seront seuls responsables des objets proposés à la vente sur leur étalage et pourront à tout instant expliquer leur provenance.

ANNULATION OU DESISTEMENT :

En cas d'annulation par nos soins (conditions, météorologiques ou sanitaires), vous pourrez récupérer votre règlement à la mairie.

Aucun remboursement ne pourra avoir lieu dans le cas où l'exposant se désiste.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter ce règlement. Dans le cas contraire, nous serions amenés à refuser l'exposition de votre stand

Date et signature

(Précédé de la Mention « Lu et approuvé »)